

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Salle de la Mairie de CHAVEIGNES le :
Mardi 05 septembre 2017 à 20 H 00

Et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.
Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Le Maire,
Philippe DUBOIS

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Approbation du compte-rendu du 11 juillet 2017
- ✓ Application du régime forestier pour la forêt communale
- ✓ Marché Fermier
- ✓ Information au conseil des décisions du Maire prises par délégation
- ✓ Questions diverses

Séance du 05 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le cinq septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 31 août 2017, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOIS, Maire.

Etaient présents : Philippe DUBOIS, Éric DEVIJVER, Françoise MANCEAU, Alain MONTAS, Marie-Rose MÉRON, Raymond LAMBESEUR, Arlette ARNAULT, Pierre LEFEVRE, Olivier DESMÉ, Dominique DARDENTE,

Était excusée : Catherine JEAN,

Etaient absents : Cynthia DIEU-COURRÈGES, Éric NAVARRE, Francisco LUCIO-DOMINGUEZ

Catherine JEAN a donné pouvoir pour la représenter, parler et voter en son nom à Éric DEVIJVER.

Françoise MANCEAU a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2017-09-05-01
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 11 JUILLET 2017

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu de la séance du 11 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2017-09-05-02
APPLICATION DU REGIME FORESTIER POUR LA FORET COMMUNALE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de demande d'application du Régime Forestier sur les parcelles énumérées dans le tableau suivant, situées sur le territoire communal de Chaveignes :

Commune de Situation	Section	N° de parcelle	Lieu-dit	Contenance		
				ha	a	ca
CHAVEIGNES	A	277	LES BOIS PERDUS		6	50
CHAVEIGNES	A	646	MARAI D'AILLON		58	50
CHAVEIGNES	A	647	MARAI D'AILLON		70	00
CHAVEIGNES	A	648	MARAI D'AILLON		70	00
CHAVEIGNES	A	649	MARAI D'AILLON		70	00
CHAVEIGNES	A	650	MARAI D'AILLON		70	00
CHAVEIGNES	A	917	LES COMMUNAUX		18	50
CHAVEIGNES	A	918	LES COMMUNAUX		47	66
CHAVEIGNES	A	919	LES COMMUNAUX	1	91	14
CHAVEIGNES	A	921	LES COMMUNAUX		38	52
CHAVEIGNES	A	923	LES COMMUNAUX		55	85
CHAVEIGNES	A	924	LES COMMUNAUX		78	25
CHAVEIGNES	A	926	LES COMMUNAUX	1	24	62
CHAVEIGNES	A	927	LES COMMUNAUX		72	76
CHAVEIGNES	A	928	LES COMMUNAUX		21	48
CHAVEIGNES	A	929	LES COMMUNAUX		47	04
CHAVEIGNES	A	931	LES COMMUNAUX		48	99
CHAVEIGNES	A	932	LES COMMUNAUX	1	60	60
CHAVEIGNES	A	933	LES COMMUNAUX		80	10
CHAVEIGNES	A	934	LES COMMUNAUX		82	30
CHAVEIGNES	A	935	LES COMMUNAUX		30	77

Commune de Situation	Section	N° de parcelle	Lieu-dit	Contenance		
				ha	a	ca
CHAVEIGNES	A	939	LES COMMUNAUX	2	76	99
CHAVEIGNES	A	940	LES COMMUNAUX		55	36
CHAVEIGNES	A	941	LES COMMUNAUX		37	20
CHAVEIGNES	A	942	LES COMMUNAUX		67	31
CHAVEIGNES	A	943	LES COMMUNAUX	6	87	94
CHAVEIGNES	A	949	LE CHATEAU VERT		66	75
CHAVEIGNES	A	955	LE CHATEAU VERT		39	35
CHAVEIGNES	A	1063	MOULIN D'AILLON		2	58
CHAVEIGNES	ZI	56	LA GRANDE PIERRE		88	45
CHAVEIGNES	ZO	38	TABLE	1	64	24

Cette opération est souhaitée dans le but d'une meilleure gestion du domaine forestier communal.

Le Conseil Municipal accepte le projet et demande à Monsieur Le Maire de le présenter à l'Office National des Forêts, service instructeur du dossier, en vue de la prise d'un arrêté pour application du Régime Forestier, conformément aux dispositions du Code Forestier.

DELIBERATION N°2017-09-05-03
MARCHE FERMIER

Le conseil municipal discute de l'organisation du marché fermier, des diverses animations, des différentes tâches à effectuer.

DELIBERATION N°2017-09-05-04
INFORMATION AU CONSEIL DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

Suite à la délibération du 13 décembre 2011 où le droit de préemption urbain a été instauré dans les zones urbaines (U) et les zones à urbaniser (AU) du plan local d'urbanisme approuvé le 26 septembre 2011 et suite à la délibération n°2014-04-16-11 du 16 avril 2014 donnant délégation au maire d'exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des déclarations d'intention d'aliéner reçues :

N°	Adresse Du Terrain	Cadastre	Droit de préemption
037 065 17 20009	26 Route de Tours	D 656 et D 658	Abandonné
037 065 17 20010	16 Rue de Verrières	D 261, D 569, D 574	Abandonné
037 065 17 20011	2 Les Carrières de Chauvin	ZO 41	Abandonné
037 065 17 20012	16 Chemin Route de Tours	D 750	Abandonné
037 065 17 20013	La Grenouillère	D 814, D 815	Abandonné

DELIBERATION N°2017-09-05-05
QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal est informé des points suivants :

- * L'ensemble des travaux de voirie en cours de réalisation (Route des Puits, secteur de Champvent, l'accessibilité)
- * La réalisation du projet d'aménagement de la RD 757 à partir de Richelieu jusqu'au rond point quand cette partie sera devenue communale
- * La visite prochaine de Monsieur LOUAULT, candidat aux sénatoriales,
- * L'élagage prochain des arbres sur l'ensemble des propriétés communales,
- * Le lancement de la saison culturelle de la CCTVV
- * La qualité de l'eau
- * La conférence sur la généalogie ayant lieu le samedi 16 septembre à la salle des fêtes de Chaveignes
- * L'action de remise à niveau des connaissances du code de la route, à titre gracieux, le mercredi 20 septembre à la salle de la mairie de La Tour Saint Gelin, en partenariat avec la Sécurité Routière et de la commune de , La Tour Saint Gelin,
- * La prochaine réunion PLUI sur Chaveignes le 18 octobre à 9 h 00

Le conseil municipal discute des points suivants :

- * De nouveaux tréteaux à acheter pour les tables en bois
- * Le mur appartenant à Chavigny qui se dégrade route de Thuet ainsi que de l'état des trottoirs le long du Relais du Plessis. Les contacts ont déjà été pris.
- * La confection du prochain Chaveignes Contact,
- * L'organisation du 11 novembre
- * Les projets GEMAPI au sein de la CCTVV
- * Certains désagréments sur la commune : un arbre qui penche côté RD 757, du pont du Moulin Pinsard à réparer.
- * Différentes informations sur la CCTVV

La prochaine réunion est fixée au mardi 03 octobre 2017 à 20 h.

Aucune question n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est déclarée close.